

Création de l'OAIM Parc des Jalles

Pré-concertation

Grande Journée 3

25 juin 2019 – Salle du Grand Darnal, Bruges, 14h-17h



Introduction par Andréa Kiss, conseillère métropolitaine déléguée aux parcs urbains métropolitains et maire du Haillan

La dimension du Parc des Jalles (6 000 hectares) est hors-normes et le projet de parc est comparable à un diamant ; un diamant prend de la valeur lorsqu'on le taille parce qu'il acquiert plusieurs facettes. Le Parc des Jalles est certainement un diamant en devenir par les différents aspects déjà évoqués et identifiés : la dimension patrimoniale qui mérite d'être valorisée, l'indéniable dimension économique avec les nombreux acteurs qui œuvrent sur le territoire et la grande qualité écologique et de biodiversité qui mérite d'être confortée autour d'activités d'éducation à l'environnement pour les générations à venir.

Les élus ont fait le choix d'une gouvernance très souple : la métropole et les 10 communes seront amenées à travailler ensemble pour trouver des consensus. Pour rappel, il ne s'agit pas de faire ce Parc malgré les uns et les autres, il s'agit de faire avec, de tenir compte de toutes les parties prenantes.

Ce territoire est habité, des gens en vivent et y vivent. Il est aussi traversé, notamment parce qu'il se positionne dans le prolongement du Parc Naturel Régional du Médoc : ces deux espaces constituent une belle continuité pour le Nord de la Gironde.

La métropole et les 10 communes ont fait le choix de mener une première étape de concertation volontaire pour faire aboutir ce projet et le construire collectivement avec les acteurs concernés (agriculteurs, maraîchers, associations, forestiers, élus, carriers, propriétaires, usagers, etc.). Cette phase de concertation volontaire montre des résultats très positifs notamment par la mobilisation constatée aux grandes journées mais aussi par le nombre de participation recensées sur le site de Bordeaux Métropole et via l'enquête en ligne.

La mission de création de l'OAIM Parc des Jalles –

Elise Génot, chef de Projet OAIM Parc des Jalles, Direction de la Nature de Bordeaux Métropole

Ce projet de Parc Naturel et Agricole Métropolitain s'apparente à celui d'un Parc Naturel Régional qui vise la valorisation des espaces naturels et agricoles en se basant sur un projet de territoire à co-construire ensemble. Il vise en premier lieu à garantir une identité propre à ce vaste territoire et à coordonner les actions des acteurs privés et publics. C'est un projet qui nécessite une gouvernance élargie : Bordeaux Métropole a proposé aux élus de le porter avec l'outil OAIM parce qu'il paraissait le plus simple à mettre en œuvre.

L'objectif de ce projet est d'affirmer l'importance de ce territoire pour la métropole en mobilisant les moyens d'actions pour accompagner son développement. Il s'agit d'un ancien projet auquel les élus ont souhaité redonner une dynamique avec un horizon temporel proche, et permettre une co-construction du contenu du projet. Plusieurs outils ont été mis en place pour alimenter ce contenu : les grandes journées, les stands de concertation pour le grand public, le questionnaire en ligne, le site de la participation, etc. La Grande Journée 3 marque la clôture de la pré-concertation non réglementaire ; la publication d'avis ne sera plus possible à partir du 28 juin 17h mais le contenu figure toujours sur le site.

Un bilan de cette phase volontaire sera effectué avant de passer à la concertation réglementaire qui va permettre de poursuivre les échanges. Ce bilan servira notamment à faire un état quantitatif et qualitatif de la concertation (nombre de participants, nombre de réponses aux questionnaires, nombre d'avis sur le site de la participation, nature des contributions...).

Le processus de création de l'OAIM nécessite différentes étapes réglementaires :

- Dans un premier temps le projet fera l'objet d'une évaluation environnementale : même si c'est un projet qui vise la mise en valeur des espaces naturels, certains aménagements peuvent tout de même impacter le territoire (sentiers, maison de la nature, petit parking, etc.). Cette évaluation est réalisée par un prestataire spécifique.
- Parallèlement à ce travail d'étude, une 2^e phase de concertation, réglementaire cette fois, sera organisée en septembre/octobre 2019. Il s'agit de la concertation préalable (code de l'environnement), qui vise à prendre l'avis du public sur le projet en amont de sa finalisation. Cette concertation est menée sous l'égide d'un garant nommé par la Commission Nationale du Débat Public, c'est-à-dire une tierce personne qui s'assure que le public a suffisamment d'éléments pour comprendre le projet et que les modalités prévues permettent une réelle participation du public.
- Bordeaux Métropole et les 10 communes prendront compte des avis exprimés par le public au cours de la concertation et du prestataire de l'évaluation environnementale pour finaliser le projet (principalement le programme d'actions du Parc des Jalles) et présenter l'évaluation environnementale (mesure des impacts du programme d'actions sur l'environnement) à l'Autorité Environnementale qui devra émettre un avis sur le projet et ses conséquences éventuelles sur l'environnement.
- Suite à l'avis de l'Autorité Environnementale, le projet est soumis à Enquête Publique. Ce 3^e temps de concertation permet à tous les acteurs d'exprimer leur avis sur le projet final. Le commissaire enquêteur en charge du suivi de l'enquête émettra à son tour un avis, au regard des éléments issus de la participation. Ainsi, la création du Parc Naturel et Agricole Métropolitain - Parc des Jalles est prévue pour la fin de l'année 2020.

L'objectif de la Grande Journée 3, dernière phase de co-construction du projet de territoire, est de définir des actions collectives pour un futur désirable pour le Parc des Jalles, se donner des objectifs communs, fixer des priorités et établir les modalités de travail en commun à partir des trois identités du Parc des Jalles déjà ressorties de la pré-concertation : un territoire écologique, productif et vivant.

Il existe une identité productive forte liée à la diversité des activités économiques, mais aussi une identité

écologique du fait le périmètre du Parc des Jalles a été défini autour d'inventaires d'espèces naturelles. C'est aussi un territoire à vivre collectivement et à découvrir. La deuxième Grande Journée de concertation du 14 mai a fourni le détail des différents enjeux en objectifs, à partir des trois grandes entités territoriales.

À l'issue de ce travail des grands axes se sont dessinés :

- > Affirmer l'importance du Parc des Jalles comme réservoir de biodiversité en poursuivant et amplifiant les actions en faveur d'une amélioration de la biodiversité et en améliorant la qualité de l'eau et des sols ;
- > Préserver, soutenir et renforcer l'agriculture, notamment par l'entraide entre agriculteurs et un lien renoué avec le monde urbain ; le renforcement des activités économiques existantes et le renforcement des liens entre zones économiques et paysages naturels ;
- > Affirmer une identité cohérente fondée sur le respect mutuel des acteurs et usagers tout en donnant à voir les richesses et sensibilités du territoire par une multitude de moyens autour de la gouvernance, la pédagogie, l'animation du Parc des Jalles.

Aujourd'hui, il s'agit de continuer à travailler ensemble autour d'un projet commun, afin d'en formuler le plan d'action.

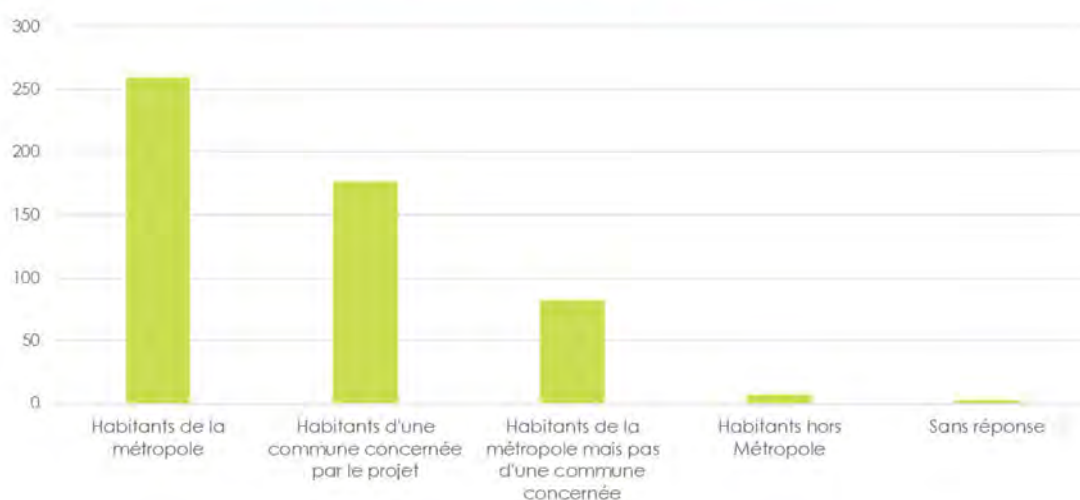
Analyse préalable du questionnaire en ligne – Chloé Michel, chef de projet concertation, Écologie Urbaine & Citoyenne

Le questionnaire sur la création de l'OAIM Parc des Jalles a été mis en ligne pendant deux mois, de début Mai à fin Juin 2019. Il comportait 16 questions différentes sur la connaissance des espaces naturels du Parc, sur le profil des habitants, leur intérêt par rapport au parc, les principaux objectifs selon eux, etc. Au total, plus de 300 réponses ont été enregistrées à la date de la Grande Journée 3. Ce premier traitement est une analyse préalable non-exhaustive puisqu'il se fonde sur 276 réponses.

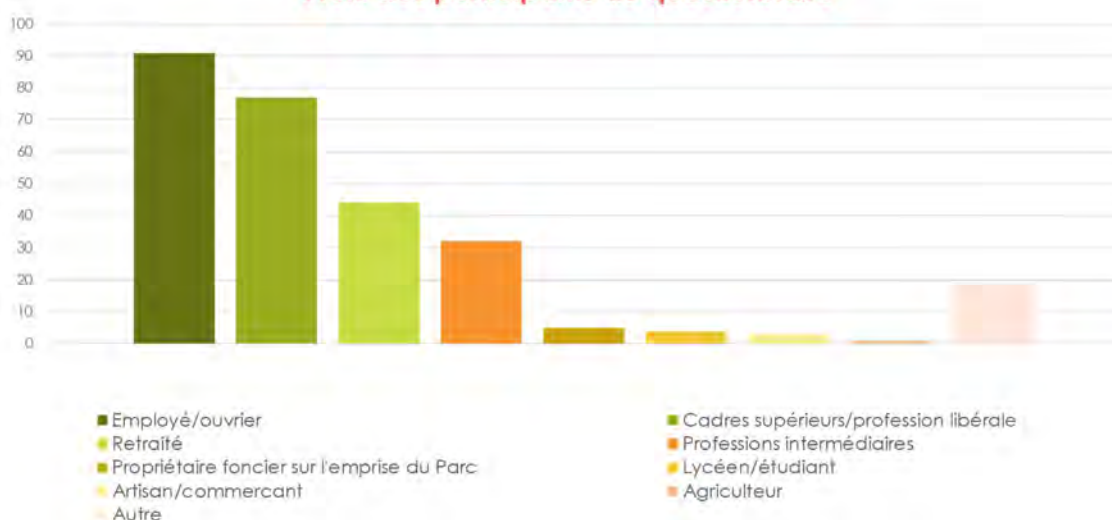
Parmi les participants, une grande majorité correspond à des habitants de la métropole qui résident le plus souvent dans une des dix communes concernées par le projet mais certains habitent également hors du territoire métropolitain.



Profil des participants au questionnaire



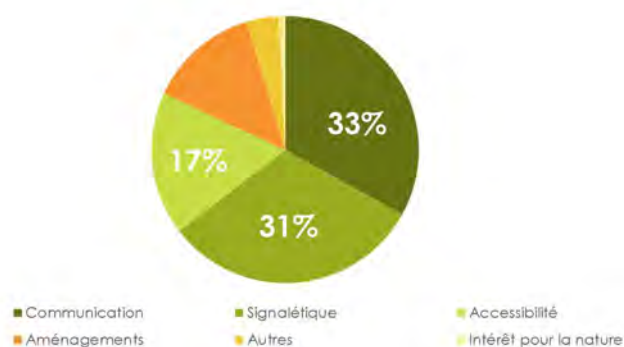
Profil des participants au questionnaire



Le questionnaire a touché une multiplicité d'acteurs. Bien que les catégories des agriculteurs et propriétaires fonciers soient très peu représentées dans les réponses au questionnaire en ligne, leur forte participation lors des séances de concertation contrebalance cette faible représentativité dans le questionnaire en ligne.

Les participants se sentent, dans leur quasi-totalité, concernés par la création du Parc des Jalles. Cet attachement au territoire se traduit notamment par une connaissance accrue des espaces naturels spécifiques au territoire qui constituent la mosaïque paysagère du parc (moulin Bidon, bords de jalle, vallée maraîchère, réserve naturelle nationale des marais de Bruges, zone des sources, parc de Majolan, parc floral, réserve Barail, etc.). 45% des répondants ne connaissent cependant pas les espaces naturels du Parc des Jalles ; cela se justifie en grande partie par un manque de communication, de signalétique et d'accessibilité de ces espaces naturels.

Selon les participants, le manque de connaissance des espaces naturels est lié au manque de :



Quels seraient les apports potentiels du Parc des Jalles pour le quotidien ?

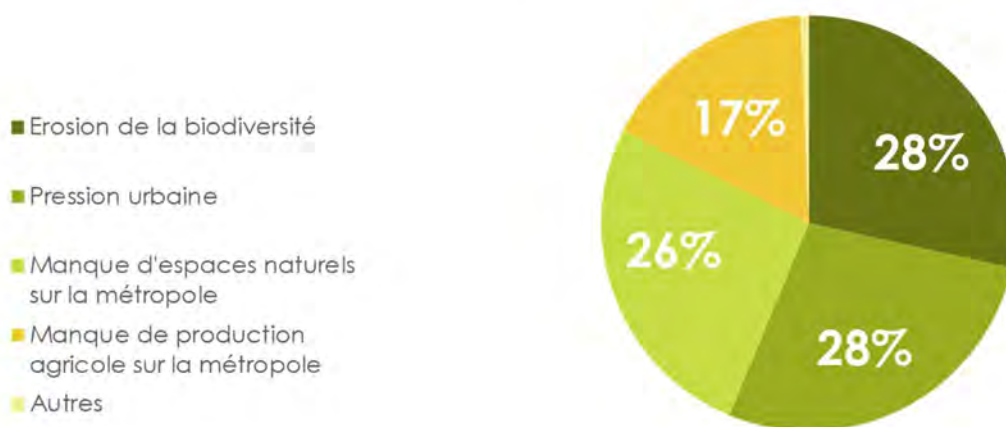


Dans ce contexte naturel et paysager, le Parc des Jalles accueille aussi des activités qui font de lui un territoire vivant. Ceux qui y résident et qui pratiquent le territoire le font surtout pour la découverte et l'observation de la nature, la participation à des événements culturels et festifs, l'approvisionnement en produits bios et locaux, etc. En lien avec ces pratiques, les principales difficultés

auxquelles le Parc des Jalles pourrait répondre concernent la limitation de la pression urbaine, l'érosion de la biodiversité, la tenue d'autres événements festifs et culturels, le développement d'une agriculture bio et locale et la valorisation de l'agriculture existante, l'accroissement des espaces naturels de la métropole,

etc. De plus, le Parc des Jalles est, selon les participants, en manque de chemins de randonnées balisés, d'aménagements pour observer la nature, d'accès aux espaces naturels, de repères qui permettent d'appréhender toutes les facettes du territoire. D'ailleurs, les objectifs du Parc des Jalles seraient de protéger la biodiversité, valoriser les espaces naturels et sensibiliser le public à l'agriculture et à la nature.

Quelles sont les difficultés auxquelles le Parc des Jalles pourrait répondre ?



Même si la quasi-totalité des participants se sentent concernés par le projet, la majorité d'entre eux ne sont pas réellement prêts à y participer activement. Le maintien d'animations culturelles (événements, fêtes, journées) semble être le maillon fort d'une implication citoyenne : elles permettent un engagement collectif qui assure la pérennité du projet.

Concernant le nom du projet, la notion de Parc pouvait renvoyer à un parc d'attractions ou une « réserve d'indiens ». Les participants ont alors proposé de nouveaux noms autour de la thématique naturelle, agricole et autour des Jalles (Jalles Nature, Parc Périurbain des Jalles, Parc Naturel et Agricole Métropolitain des Jalles, Territoire des Jalles, Jalles Girondines, Parc Naturel des Jalles, Parc des Jalles, Agroparc Naturel des Jalles, Agrimétropoli, Parc des Jalles, Parc de l'avenir et du Souvenir, etc).

La partie expression libre a permis d'identifier les fonctions de balade, de détente, d'observation de la nature que supporte le territoire mais aussi le manque de panneaux d'information, de balisage et d'itinéraires piétons, cyclistes et équestres. La préservation de l'identité du site est fondamentale, tant pour la biodiversité que pour les activités productives.

Dynamiser, renforcer et valoriser le périmètre peut aussi bien passer par des activités de sensibilisation (créer des espaces pour les écoliers, planter des arbres, compost partagé, produits agricoles ramassés par les enfants pour les cantines, etc.) que des activités culturelles ou sportives accessibles à tous. Ce travail d'animation implique des efforts de communication et d'information et une synergie entre les acteurs, par la création d'une maison des associations par exemple. Cependant, il faut veiller à ce que ces activités ne perturbent pas la faune locale, respectent la tranquillité de la zone et les propriétés privées, notamment par rapport aux chemins de randonnée qui peuvent provoquer des conflits d'usage.

La pression urbaine est une des craintes exprimées par les participants : il faut veiller à la sanctuarisation de certains espaces naturels ou agricoles ainsi qu'à la qualité des constructions, la mutation vers une mobilité par les modes doux et les transports en commun, la gestion des déchets et la valorisation foncière autrement que par l'urbanisation.

Ce projet est également vu comme une opportunité de conserver l'activité maraîchère dans un lieu protégé où de nouveaux modèles agroécologiques peuvent être expérimentés. L'offre écotouristique est proposée mais certains participants n'y sont pas favorables en raison des conflits d'usage : l'objectif est

surtout de garantir la qualité de l'eau et une production maraîchère de qualité.

Les actions en agriculture du Parc Naturel Régional du Vexin français– Delphine Filipe, chargée de mission Agriculture durable

Le Parc Naturel Régional du Vexin français est situé dans l'agglomération parisienne à 40 kilomètres de Paris et à proximité d'importantes agglomérations (comme Cergy-Pontoise) qui exercent une forte pression urbaine. Le parc a d'ailleurs été créé en Mai 1995 en réponse au développement de cette ville nouvelle pour préserver les espaces naturels et agricoles, comme tous les parcs d'Île-de-France. Le parc composé de 98 communes est à cheval entre le Val d'Oise et les Yvelines. Il compte plus de 100 000 habitants pour 70 000 hectares. Il est géré par un syndicat mixte d'aménagement et de gestion. En limite du Parc Naturel, il existe aussi des villes portes qui ne sont pas dans le périmètre mais qui font l'objet de collaborations, de partenariats, d'actions communes, etc. Le financement du Parc est assuré par la région Île-de-France avec pour certains projets des dotations de l'État et du département du Val d'Oise.

Le document de référence du Parc est la Charte, qui a été établie en concertation avec les acteurs du territoire et validée par une collectivité signataire pour une durée de 12 ans. Elle a été renouvelée en 2007 et est donc actuellement en phase de renouvellement dans l'optique de reclasser le Parc Naturel en 2022. Le territoire est bordé par de grandes vallées alluviales (celle de l'Oise à l'Est, celle de la Seine au Sud et la Vallée de l'Ève qui fait la frontière entre l'Île-de-France et la Normandie). Cela forme le grand plateau du Vexin qui est très limoneux et composés de nombreuses vallées avec des rivières et des buttes du tertiaires qui sont remarquables par leur patrimoine naturel.

Le parc a été classé car presque la totalité du territoire est en site inscrit. La charte est elle-même adossée à des plans de référence qui permettent aussi des zones où les communes peuvent étendre leur urbanisation. Les actions du Parc Naturel sont volontaristes ; il n'y a pas d'obligations à part les réglementations s'appliquant sur les sites inscrits ou sur le patrimoine classé. La limitation de l'extension urbaine des communes pour limiter le mitage de l'espace agricole et naturel est le fait du plan local d'urbanisme. En plus des plans de référence, le Parc est adossé à une carte des enjeux du patrimoine naturel où figurent les trames écologiques notamment en lien avec les grandes vallées du parc et les sites écologiques importants. D'ailleurs, le Parc gère 3 des 4 sites Natura 2000 du territoire. Il existe un enjeu fondamental sur l'eau : de nombreuses filières en consomment et il existe des zones de captage en eau potable. La question de la qualité de la ressource en eau est très importante, qu'il s'agisse des rivières ou des eaux souterraines.

Par rapport à ces enjeux la charte de 2007 comprend trois axes :

- > La maîtrise de l'espace et la préservation des patrimoines naturels, paysagers et bâtis ;
- > La promotion d'un développement agricole, touristique et économique durable moteur d'une vie locale de qualité ;
- > L'information, l'éducation et la sensibilisation des publics pour mettre l'Homme au cœur du projet territorial.

70% du territoire est occupé par l'agriculture et la forêt avec près de 41 000 hectares de Surface Agricole Utile (SAU). L'agriculture est principalement tournée vers les grandes cultures céréalières (plus de 60% de la SAU). Il existe 350 exploitations qui tendent à diminuer : elles se regroupent et s'agrandissent et des professionnels s'en vont. En effet, il s'agit d'un territoire agricole et rural mais il n'existe plus d'outils de transformation sur le territoire du parc (distilleries, sucreries, abattoirs, etc.). On observe donc des filières longues de commercialisation. Ainsi, le projet agricole de 2009 vise à soutenir l'activité du territoire de façon durable et économiquement viable par la promotion d'une agriculture diversifiée et de proximité, la préservation des espaces agricoles fonctionnels, la favorisation des systèmes économes en énergie, la

production d'énergies renouvelables dans les exploitations, la promotion des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement pour une gestion durable des ressources et enfin la communication sur le métier d'agriculteur, les pratiques agricoles et les produits issus de l'agriculture.

Parmi les actions pour parvenir à ces objectifs on retrouve notamment :

- > Le maintien de l'activité d'élevage, grâce à un appui technique et financier à l'acquisition de matériel, un engagement de MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques), des formations spécialisées et un concours général agricole Prairies Fleuries lancé en 2014 pour valoriser les activités agricoles.
- > La préservation de la biodiversité en milieu agricole par des engagements de MAEC, l'implantation et l'entretien de haies de plaine avec la fédération de chasse pour recomposer le parcellaire.

Parmi d'autres actions on compte notamment :

- > Le développement de systèmes de culture économes en intrants en grandes cultures avec des conférences-débats techniques avec experts et témoignages, des ateliers de reconception de systèmes de culture, des engagements MAEC pour la réduction progressive de l'utilisation de traitement phytosanitaires, etc. Des groupes de travail ont été mis en place pour faire face aux craintes exprimées par les exploitants, en sollicitant des bureaux d'études ou la chambre d'agriculture lorsque c'était nécessaire pour créer des actions.
- > L'intégration paysagère des bâtiments agricoles et la prise en compte de l'environnement dans les exploitations grâce à un appui technique en collaboration avec des architectes en amont du dépôt de permis de construire pour correspondre aux exigences de l'architecte des bâtiments de France, en associant aussi les agriculteurs.
- > Le développement de filières locales d'agro-matériaux et de biomasse (méthanisation et chanvre).
- > Le développement de circuits alimentaires, courts et de proximité avec un appui technique et financier à la transformation à la ferme et vente directe de produits, avec une démarche de projet alimentaire territorial CACP/PNRVF.
- > La valorisation des produits locaux : marque « Valeurs PNR », événements et supports d'information.
- > La communication sur l'agriculture et le métier d'agriculteur notamment pour rétablir le lien entre les agriculteurs et les habitants du territoire : campagnes sur les espaces communaux et agricoles, échanges pour proposer aux participants de se balader dans les parcelles avec l'exploitant qui explique ses pratiques ou d'autres moyens comme la démarche « Villages en herbe », rencontres « Dialogues à la ferme », etc.

Le Parc s'appuie sur un réseau vaste de partenariats pour mener ses actions (SAFER Île-de-France, Région Île-de-France, département Val d'Oise, Eau Seine Normandie, Agglomération Cergy-Pontoise, INRA, CRPF, Terre de liens, chambre d'agriculture, etc.). Avant 2016, la marque du Parc était spécifique par type de services. Aujourd'hui, une nouvelle identité graphique reprend les valeurs du Parc Naturel : préservation et valorisation des paysages des milieux naturels et de la biodiversité, développement maîtrisé par l'homme et pour l'homme, valorisation des ressources propres à chaque territoire. Pour obtenir le marquage, il faut suivre un processus particulier : demande d'information au parc, audit mené par les missions tourisme et agriculture du parc, commission d'attribution du parc, signature de la convention d'utilisation de la marque, contrôle respect de la convention. Ce processus est associé à une grille de critères (liée aux trois valeurs du parc, avec des critères sur l'activité agricole et par production). Aujourd'hui, 7 produits en bénéficient, avec un certain nombre de supports de communication (livret de recettes avec produits du parc élaborées par les restaurateurs locaux, événement « goûter le Vexin », balades gourmandes, rallye des producteurs à vélo, journées portes ouvertes, déjeuner au pré, semaine du goût). Aujourd'hui, on

compte 10 hébergements et 5 restaurants, 4 guides pour les sorties accompagnées, 3 sites culturels et 8 producteurs faisant partie de la marque.



REMARQUES ET ÉCHANGES

- > L'Europe a subventionné pour enlever les haies. Le fait que les exploitants s'en aillent s'explique parce qu'ils n'arrivaient pas à vivre de leur travail. Il faut concerter les gens appropriés (propriétaires et exploitants) pour décider avec eux des actions à mener, en amont du projet.

- > *Quel impact réglementaire a le parc sur la vie des agriculteurs ?*

Il n'y en a pas. En 1995, les élus étaient inquiets des nouvelles réglementations et de la pression urbaine, notamment parce que les conseils municipaux comportaient beaucoup d'agriculteurs. La ville nouvelle avait préempté beaucoup de terres agricoles, mais aujourd'hui on assiste à une sorte de restitution de ces terres. Le parc participe au PLU, à titre consultatif.

- > *Quel type de production est privilégié sur le Parc ? Est-ce qu'on laisse les exploitants conventionnels comme ils sont ? S'il y a de nouvelles installations, les oblige-t-on à passer au bio ?*

La transition est difficile pour les exploitations céréalières, donc le passage au bio n'est pas systématique. De plus, il y a des zones classées où il n'est pas possible d'installer ce qu'il faut pour faire du bio en termes de matériel. L'objectif est de maintenir l'activité et de diversifier l'espace agricole.

- > *Comment évaluer le retour, le résultat de l'ensemble des mesures en fonction du budget alloué ?*

Le budget global n'est pas quantifié mais en ce qui concerne les mesures agro-environnementales et climatiques, 100 agriculteurs sont engagés dans ces mesures avec un contrat de 5 ans et des subventions à l'hectare, pour un total de plus de 3 millions d'euros destinés à ce dispositif, financés par la Région Ile-de-France et l'Europe pour moitié. L'intérêt est d'évaluer pour savoir quels acteurs vont pérenniser leur activité, avec ou sans les MAEC qui sont aujourd'hui des outils de transition.

- > *Qui finance l'élevage ?*

Les aides agricoles à l'investissement ont été reprises par la Région Île-de-France, le Parc n'a plus qu'un appui technique. Le parc a beaucoup investi sur l'élevage, dans l'idée de diversifier l'activité agricole. Même s'il n'y a pas de retour sur l'impact réel, l'élevage a tout de même moins diminué qu'en Seine-et-Marne par exemple. Le contexte à prendre en compte pour évaluer l'efficacité de ces mesures est plus large que le périmètre du Parc.

- > *Quelle est l'attitude des grandes surfaces qui possèdent des terres ?*

Les grandes surfaces ne possèdent pas de terres sur le périmètre du parc. La SAFER fait valoir son droit de préemption et aujourd'hui, les terres se transmettent d'un agriculteur à l'autre.



Atelier « Passage à l'action »

Ces présentations ont pour but de nourrir les échanges lors des ateliers de l'après-midi de cette troisième et dernière Grande Journée de la pré-concertation.

Le travail de ce temps d'atelier se répartit entre des stands d'expression libre et des temps de travail collectif.

STANDS DE CONCERTATION

Les participants sont d'abord répartis en groupe, et ensuite appelés à remplir les stands de concertation suivants :

> Carte des acteurs

Les participants doivent renseigner leur rôle sur le territoire, selon qu'ils sont des acteurs institutionnels, associatifs, techniques ou de proximité et en fonction du type de territoire dans lequel ils interviennent : productif, écologique ou vivant. Ce stand a pour vocation d'avoir une vision d'ensemble sur les acteurs qui s'investissent dans la vie du territoire et de créer un réseau pérenne de partenariats.

> Tamponnez vos idées

Sur une carte synthétique du territoire, les participants sont appelés à localiser les idées ayant émergé des précédentes séances de concertation. Ainsi, à chaque action correspond un tampon (chemin à ouvrir/fermer, valoriser le patrimoine, lutter contre les espèces invasives, développer la sensibilisation, soutenir/développer des activités économiques, etc.) que les participants utilisent pour signifier où elle serait adéquate.

> La boîte à idées

La boîte à idées permet à chaque participant de noter une action qu'il souhaiterait voir à l'œuvre sur le territoire, en répondant à des questions : Quoi ? Comment ? Où ? Qui ? Quand ? Le support évoque une carte postale et donne la possibilité de localiser ces actions sur un plan au dos.

ATELIER « PASSAGE A L'ACTION »

L'atelier s'organise selon les trois identités du territoire : vivant, productif et écologique, sous un format World Café. Les participants travaillent sur un thème pendant 20 minutes, puis changent de groupe deux fois afin de traiter l'ensemble des thèmes et réagir aux propositions des autres groupes.

Les participants doivent piocher dans une pile de cartes, une des actions proposées lors des précédents rendez-vous de concertation, la lire à voix haute puis en discuter en groupe. Ce dernier doit se mettre d'accord pour conserver ou rejeter l'action et en définir les modalités : comment la réaliser, quand et qui s'en occupe. Ils peuvent également placer des gommettes sur une cartographie pour localiser ces actions, en inscrivant le numéro d'action qui correspond.

> Stand de concertation

> Carte des acteurs

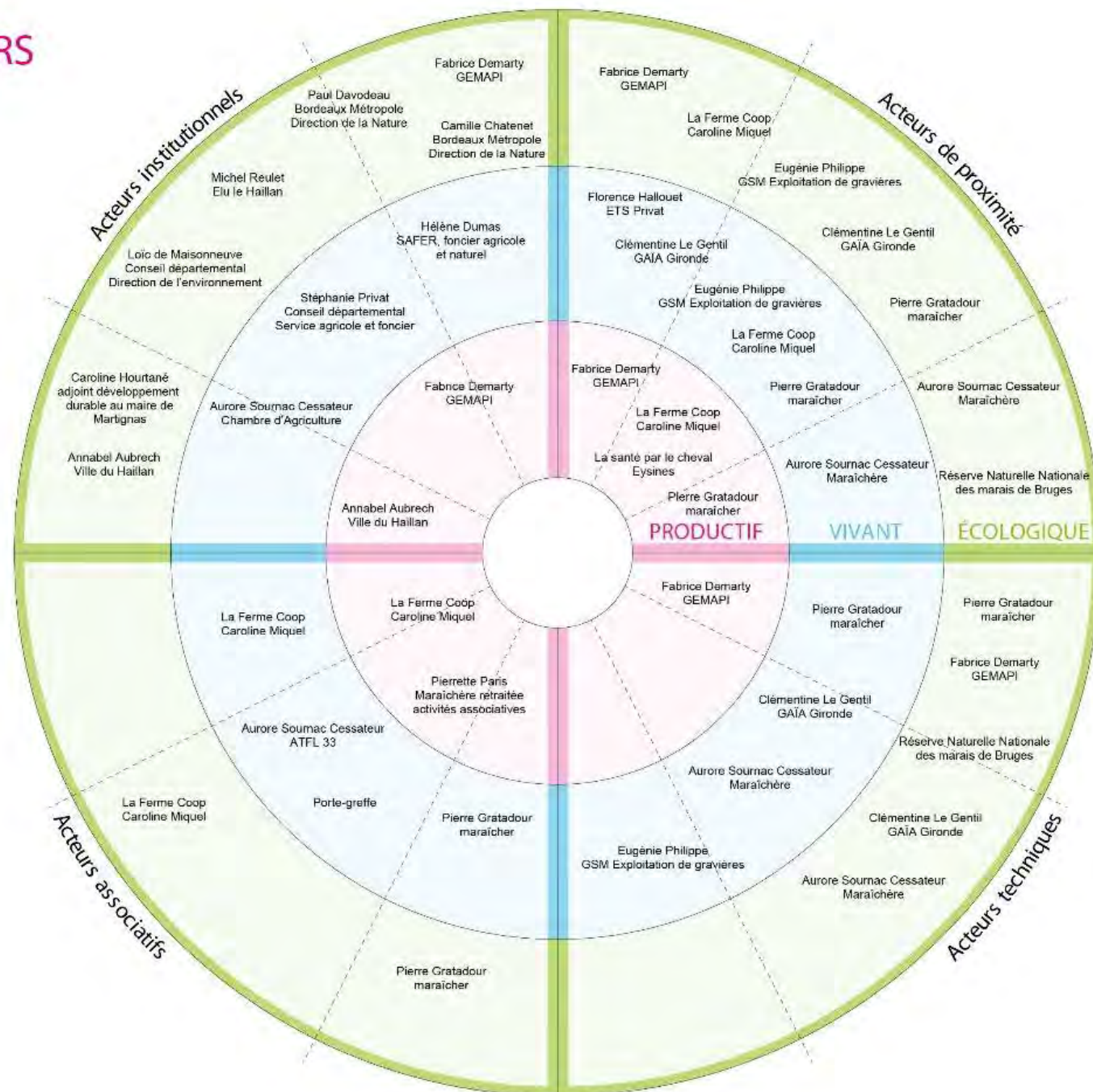
La carte des acteurs permet d'appréhender les liens, les interdépendances, les complémentarités entre les acteurs du territoire. En effet, d'une activité à l'autre, d'un territoire à l'autre, un même acteur peut rentrer dans plusieurs cases et grâce à la classification du support, il peut facilement identifier des acteurs qui interviennent dans les mêmes thèmes que lui. Ce répertoire permet de montrer que le territoire est vécu par des personnes diverses, qui ne s'opposent pas mais peuvent fonctionner en réseau.

CARTE DES ACTEURS PARC DES JALLES

Dans quelle catégorie je me place ?



Dans quel type de territoire j'interviens ?



> Tamponnez vos idées

Ce stand a été l'occasion de montrer quelles actions sont jugées prioritaires sur le territoire. En effet, la lutte contre les espèces invasives (végétales ou animales) est largement plébiscitée sur tout le périmètre du Parc des Jalles. La dimension patrimoniale est également affirmée, notamment vers la zone des sources et des moulins du Haillan et du Taillan, ainsi que le Château Magnol à Blanquefort. D'autres sites patrimoniaux en revanche, comme le Moulin de Gajac, doivent être fermés au public, à l'inverse des gravières de Blanquefort et Parempuyre et du lac de Bordeaux, où la pêche de loisir en embarcations légères pourrait être développés. L'ouverture de cheminements piétons est matérialisée sur la carte à l'Ouest du Pont Rouge, sur les bords de Jalles de Saint-Médard-en-Jalles, puis à l'Est, sur la commune de Bordeaux avec la volonté d'intégrer la Jallère au Parc. La signalétique est un aspect important, notamment sur la zone des sources et autour du Lac de Bordeaux pour informer sur la biodiversité, la pêche de loisir dans le cas du Lac de Bordeaux, etc. De plus, il semble important de mettre en place des activités pédagogiques et de sensibilisation sur la zone des sources au Moulin du Moulinat, sur la vallée maraîchère, puis au niveau des marais et gravières, en protégeant les zones humides et en gérant le niveau d'eau pour favoriser la reproduction du brochet. Au niveau des activités, la création d'une Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA) avec Bordeaux Métropole, la création d'un point de vente collectif et le développement de la vente à la ferme sont demandés sur la vallée maraîchère, comme la création de jardins bios. L'idée de la création d'un Wake Park à Bruges est également proposée.

> Boîte à idée

Action	Comment	Qui	Où	Quand
Faciliter la construction et l'installation d'exploitations agricoles.	Laisser construire les abris qu'ils souhaitent et leurs maisons d'habitation	Commune, préfecture, Etat	Vallée maraîchère	Rapidement
Magasin de producteurs	Regroupement	Maraîchers / éleveurs		
Organiser un circuit de découverte des lieux remarquables du parc pour les personnes récemment arrivées		Direction de la Nature		Automne / hiver
Remise en état du Moulin du Moulinat au Haillan	Finaliser le projet de remise en état en cours depuis 2006	Bordeaux Métropole, direction de la nature, eau, urbanisme	Le Haillan	Le plus vite possible
Ouvrir la pêche sur le lac de la hutte	Autorisation	Mairie de Bruges, Bordeaux Métropole		
Organisation d'un événement culturel annuel pour renforcer l'identité du parc	Marché, manifestation Land Art, festival cinéma à thème			
Aménager des pontons dédiés aux pêcheurs à Bordeaux Lac	Travail en concertation avec la fédération de pêche 33	Mairie de Bordeaux, Bruges, Fédération de pêche	Bordeaux Lac	2021
Sensibilisation à l'agriculture et à la biodiversité	Visites en collaboration avec les agriculteurs et des associations comme Cistude Nature	Pierre Gratadour	Sur mon exploitation	A définir, 1 fois par mois

Créer un observatoire des espèces invasives	Mutualiser les moyens, partager les expériences. Développer des actions communes	RNN des Marais de Bruges		Toute l'année
Diagnostic sur la base d'un protocole simplifié pour enrichir le niveau des connaissances et mieux préserver la biodiversité	Evaluer la capacité d'accueil d'un espace sur des espaces ou groupe d'espaces et les recommandations	RNN des Marais de Bruges	Espace public et privé	
Création d'une feuille d'information à l'attention des acteurs au format numérique	Créer un lien, partager des expériences, diffuser la synthèse des études menées	Bordeaux Métropole		2 à 3 mesures par an.
Améliorer la biodiversité (zéro phyto, haies, fleurs, fruitières, variétés anciennes, diversité des cultures)	Pôle biodiversité, action collective : un parc riche et vivant	Bordeaux Métropole	Sites pilotes puis partout	Dès 2020
Renforcer le bio et accompagner les maraîchers et autres dans le 0 phyto et les pratiques agro-écologiques	Action globale (voir FNAB), plan pluri-annuel, liaison production, commercialisation, créer et valoriser la vente de produits bio/locaux	Bordeaux Métropole, FNAB, Chambre d'agriculture	Parc des Jalles	Avant 2025
Créer des points de vente pour des produits bio et locaux du Parc	Foncier et zonage à adapter pour accepter la vente de produits agricoles et des activités de sensibilisation du public	Bordeaux Métropole	Sur les limites du parc, avec des routes et accès simples	Environ 3 projets expérimentaux d'ici 2021
Acquérir du foncier pour aménager des cheminements principaux et faire découvrir le parc	Déclaration d'utilité publique	Bordeaux Métropole	Périmètre du parc	2021, 2021, 2022, prochain CODEV
Trouver un juste prix du terrain à valeur écologique	Groupe de travail des acteurs	SAFER, Le Domaine, BM, Ville		2020
Acquérir du foncier pour installer des maraîchers	Action foncière coordonnée (voir PEANP des Jalles)	Bordeaux Métropole	Labatut	2019-2020
Ouvrir la pêche de loisir aux embarcations légères (kayak etc.) au Grand lac de Padouens et à Bordeaux lac	Autoriser la pratique via arrêté municipal	Bordeaux métropole, mairies, fédération pêche gironde 33	Bordeaux Lac, lac de Padouens	Dès 2020
Préserver l'activité maraîchère	Maintenir, pérenniser, valoriser, faciliter le développement	Maraîchers	Vallée maraîchère	Tout de suite
Développer l'activité économique des maraîchers pour la création d'une « marque » de parc et de magasins de producteurs	Concentration avec les maraîchers, soutien financier, soutien technique	Chambre d'Agriculture, chambre de commerce	Plusieurs sites possibles	D'ici fin 2020

Intégrer des zones pour les futures carrières	En les intégrant dans les PLUI et la réglementation	Administration	Bordeaux Métropole	Maintenant
Balade pédagogique : faune, flore, biodiversité	En collaboration avec l'ONF, les agriculteurs et les habitants, les écoles, Bordeaux Métropole	Bordeaux Métropole	Tout le long du territoire des Jalles	Dès le début du projet
Création d'un point de vente collectif	Lancer l'idée	Chambre d'Agriculture, commune	Eysines, le Taillan, St-Médard	Dans l'année
Création d'un lieu de stockage mutualisé de matériel agricole	Création d'une CUMA	Agriculteurs et porteurs de projet en test	Vallée des Jalles	2020
Instauration d'un label « vallée maraîchère » visant à promouvoir les produits locaux		Avec des producteurs volontaires	Expérimentation sur un territoire défini test puis obtention du label et généralisation à tous les volontaires	Dès maintenant avec une phase 1 d'un an, et une phase 2 pour toute la durée de vie de l'OAIM
Créer une CUMA pour aider à l'entretien du Parc	CUMA avec agriculteurs, Bordeaux Métropole, mise en commun du matériel	Agriculteurs, commune	Sur le territoire du parc	Rapidement
Création de groupes de travail par secteurs (environnement, biodiversité, production, loisirs etc.)	Pour lister les préoccupations de chacun et concertations ensuite entre représentants de chaque groupes	Agriculteurs, propriétaires, acteurs loisirs, environnement etc.		
Activités de loisirs, détente et sportives	Co-construction avec les différents acteurs concernés	Conseil départemental	Tout le long des jalles	Dès le début du projet
Respecter les propriétaires		Responsables des collectivités locales		
Développer la marque « Parc des Jalles »	Produits phares en IGP			
Campagne citoyenne « ménage de printemps » visant à sensibiliser à l'importance de la préservation du territoire (déchets)	Communication à l'échelle métropolitaine	OAIM, Métropole, mairies	Tout le territoire	Au printemps (événement annuel)
Création d'un espace, pôle agricole réunissant les acteurs agricoles (associations, chambre etc.) qui puisse accueillir des formations agricoles mais		Porte greffe, Agrobio, terre de liens ATFL, AGAB, agriculteurs et tout public		Court terme

aussi du public (espace d'exposition de préservation de l'activité agricole du Parc) destinée au public.				
Rénover le Moulin du Moulinat	Investissement de Bordeaux Métropole	Bordeaux Métropole	Le Haillan	2020
Mettre en place une gouvernance efficace associant tous les acteurs de la concertation	Un conseil d'administration élargi			
Prendre exemple sur l'action du centre « La santé par le cheval » pour proposer des activités aux handicapés				
Réaliser des visites de sites pour aborder des problématiques et échanger des expériences		Coordination Bordeaux Métropole		Plusieurs fois par an

À RETENIR

Le stand « boîte à idées » a vu émerger de nombreuses propositions, concernant notamment l'agriculture. Cette dernière devrait être valorisée, en accompagnant les nouveaux exploitants dans leur installation, dans leur transition en agriculture biologique et en animant des visites de site. Leurs produits peuvent être valorisés par une marque ou un label local gage de qualité et qui accorderait de l'importance aux bénéfices de la biodiversité pour l'agriculture. Ce volet agricole est indissociable d'une gouvernance partagée, associant tous les acteurs de la concertation, en créant des lieux d'accueil comme un « pôle agricole », des CUMA, mais aussi en animant des visites de site pour échanger sur les problématiques de chacun. Ces phases de rencontre permettent également d'aborder le sujet du respect des propriétaires et de l'environnement, comme une campagne citoyenne « nettoyage de printemps ». Le territoire peut également accueillir des cheminements pour favoriser la découverte, des balades pédagogiques et de nouvelles activités : pêche de loisir, actions sur le modèle de « la santé par le cheval », tout en mettant en place des actions de rénovation du patrimoine, comme le Moulin du Moulinat. En termes de localisation, les idées semblent couvrir une large partie du territoire. Leur mise en œuvre fait l'objet d'une gouvernance qui se veut globalement partagée, visant à associer les collectivités et les acteurs du territoire, pour des actions qui sont imaginées avant 2025.

> Atelier « Passage à l'action »

> Actions pour le territoire productif

#	Action	Comment	Quand	Qui
1	Inciter les propriétaires à remettre en exploitation des friches à potentiel agricole	Difficile car il existe une volonté de valoriser les terrains		SAFER, Département
2	Favoriser le développement de PME-PMI dans le Parc des Jalles. Si les activités sont en accord avec le projet, plutôt en ZI et ZA	Activités de loisirs mais aussi des productions non polluantes, économie verte, remise en route de meules, énergies renouvelables	Une fois que la gouvernance sera mise en place	En fonction du projet
3	Ouvrir une maison des agriculteurs comme lieu de vente en circuits courts et d'accueil d'activités pédagogiques sur la production agricole	Sur le modèle de la Vacherie, en récupérant un patrimoine à rénover avec signature d'une charte		Difficulté sur l'entente, BM, communes
4	Gérer les besoins en pâturage équin du territoire en vue de libérer les terres à potentiel maraîcher : il existe des difficultés aujourd'hui car cela rapporte plus que le maraîchage	Recréer le dialogue, libérer les terres pour le maraîchage et réutiliser le purin		Propriétaires de chevaux pour trouver des compromis
5	Développer un système de parrainage entre exploitants installés et nouveaux exploitants : existe déjà mais à plus formaliser			AGAP, «Porte greffe», DGA
6	Promouvoir la construction durable (matériaux biosourcés, bâtiments passifs, etc.) et l'intégration de la biodiversité (végétalisation, bâtiment accueillant la faune, etc.)	Charte des constructions et intégration paysagère ou livre blanc : développer la filière bois. Le PPRI empêche la construction	Pour tous les nouveaux bâtiments et à terme en rénovation des bâtiments existants	BM/communes et leurs chartes existantes, Exploitants, Subventions à prévoir
7	Développer des activités économiques autour des énergies renouvelables et de l'économie verte	Balades en calèche, énergie hydraulique avec les moulins, photovoltaïque sur les hangars. Réserves sur l'hydroélectricité : il manque d'eau pour le maraîchage ? Sanctuariser des terrains pour ne pas perdre de terrains en fermes photovoltaïques, pas esthétiques		Propriétaires de hangars, sur des terrains où l'on ne peut rien faire d'autre
8	Ouvrir une guinguette en bord de rivière/lac	Trouver terrain		
9	Rechercher des financements incitatifs à une agriculture permettant une bonne écologie des sols et une meilleure dynamique de biodiversité			Règlement d'intervention de la direction de la nature pour politique agricole

10	Aider à la reconversion des gravières. Opportunité pour la pêche mais zones à fixer voire fermer pour éviter les débordements et la perte de biodiversité	Déjà anticiper pour GSM avec la commune (ancien projet urbain aviron). Pas forcément porté par le parc des jalles	A la fin de l'exploitation de la gravière	Carriers, communes, Bordeaux métropole
11	Adopter un système de couveuses agricoles permettant l'installation durable de producteurs sur le territoire.	Ne fonctionne pas actuellement, coût du foncier cher		SAFER, communes
12	Négocier des avantages fiscaux en échange de pratiques en lien avec la biodiversité et l'environnement local	Quel budget, quels partenariats, exonérations		Région, commune (taxes locales)
Nouvelles actions				
13	Permettre l'installation de nouvelles carrières sur le parc des Jalles (besoins de granulats sur BM)	En accord avec la réglementation		
14	Créer une marque commerciale locale, label géographique, IGP...	Communication sur les produits, viser la qualité		BM
Actions non-traitées en ateliers mais issues des Grandes Journées et stands grand public précédents				
15	Replanter des haies ou des arbres en capacité de lutter contre les pollutions existantes, ou des haies comestibles pour les hommes et animaux.			
16	Développer la production d'électricité in situ (comme au Moulin Gajac) grâce à l'eau			
17	Impulser le développement d'activités commerciales en lien avec les atouts et caractéristiques du Parc des Jalles : points de vente de produits agricoles locaux, tourisme vert.			
18	Aménager des secteurs agricoles pour des exploitants leur permettant d'habiter sur place (maisons d'habitation à usage agricole exclusif)			
19	Développer l'écotourisme à la ferme (accueil paysan, tables d'hôte, cueillette, goûters, animations, découverte, camping...)			
20	Impulser la requalification paysagère des zones d'activité existantes à proximité du Parc des Jalles			
21	Développer des programmes d'animation pédagogiques et de visite d'exploitation pour le grand public (rémunérés pour les exploitants volontaires)			
22	Définir un système de gestion collective des Jalles et fossés, avec un pilotage partagé par les acteurs et une réactivité terrain forte			
23	Accompagner et aider les exploitations dans leur adaptation au risque inondation			
24	Développer la production de semences et plants paysans à usage local			
25	Mettre en place un outil de communication vers le grand public, qui recense tous les points de vente de la production locale.			
26	Définir un système d'assainissement naturel des eaux supprimant les pollutions des eaux			
27	Dépolluer les sols et/ou adapter les systèmes de productions agricoles pour échapper aux divers types de pollution			

À RETENIR

La problématique foncière a été identifiée par les participants comme un enjeu majeur pour réaliser les actions proposées (maraîchage, énergies renouvelables, ouverture d'une guinguette, etc.).

Les activités non-polluantes, le développement des énergies renouvelables et la volonté de créer du lien entre les activités est également plébiscité par les participants, par exemple le lien entre les activités agricoles et les pâturages équitables pour utiliser le purin. Par ailleurs, le développement des activités et la promotion des produits s'appuient notamment sur une bonne communication (marque locale).

Pour accompagner le développement de ces activités, des constructions sont nécessaires mais elles doivent s'inscrire dans la durabilité et la résilience : il est également noté que le PPRI gêne les nouvelles constructions pourtant nécessaires dans certains cas.

Les participants font le souhait d'une gouvernance partagée dans laquelle institutions, département, métropole, communes, propriétaires, exploitants, etc., doivent s'associer.

> Actions pour le territoire vivant

#	Action	Comment	Quand	Qui
1	Créer de nouveaux refuges péri-urbains	Un refuge par ville en essayant de dépasser la contrainte financière des communes et celle de la maintenance par une convention de gestion entre les communes et Bordeaux Métropole		Communes et Bordeaux Métropole
2	Aménager quelques parkings paysagers aux accès principaux des espaces naturels	Localiser les lieux remarquables au préalable	Après cette phase d'inventaire	Avec les acteurs concernés (expert biodiversité, propriétaires etc.)
3	Sensibiliser les promeneurs au respect des propriétés privées (règles d'usages et de bienséance)	Mettre des panneaux de sensibilisation : ne pas mettre de poubelles mais responsabiliser les gens à la gestion de leurs déchets, notamment en indiquant le prix des amendes Identifier les zones pouvant se transformer en décharges sauvages et en compliquer l'accès Faire appel à la police montée qui passe régulièrement et est identifiée par les usagers		
4	Poser une signalétique claire facilitant l'accès aux espaces naturels et à la compréhension des zones interdites d'accès (propriétés privées, biodiversité sensible, engins agricoles)	S'appuyer sur les équipes organisatrices d'événements pour expliquer que les parcours ne sont pas ouverts tout le temps Utiliser des pictogrammes plus que du texte		
5	Faire une fête du Parc des Jalles tous les ans de communes en communes	S'appuyer sur les événements existants en les marquant par le label « Parc des Jalles » avec un cahier des charges précis L'étaler sur plusieurs jours et plusieurs communes		Communes, organisateurs des événements actuels
6	Développer des parcours pédagogiques avec panneaux de sensibilisation, belvédères, tables de découverte des paysages	Localiser les circuits grâce à des professionnels pour bien choisir les endroits à montrer Plutôt que des panneaux, faire des plots etc. pour varier la signalétique		Professionnels des parcours
7	Clarifier le maillage de cheminements piétons, cyclistes, équestres existants	Les identifier et les signaler avec des panneaux. Clarifier les responsabilités liées à la propriété en la signalant. Identifier des cheminements en	Dans un premier temps les localiser grâce au travail cartographique puis les signaler	Associer les propriétaires

		fonction des enjeux de chaque zone Réaliser un travail cartographique, en marquant les passages dangereux et s'assurer de leur sécurisation		
8	Éditer un guide touristique pour valoriser les paysages, les productions agricoles, la faune, la flore et le patrimoine bâti	S'appuyer sur les informations existantes et faire un recensement dans le guide Contacter les propriétaires et acteurs concernés pour savoir s'ils veulent figurer dans le guide ou non Y faire apparaître les cheminements touristiques	Cette action n'est peut-être pas prioritaire même si au cours de la discussion, elle paraît sous-tendre beaucoup de sujets	Propriétaires concernés à associer
9	Créer une instance de gouvernance locale pour débattre des priorités d'actions, pour évaluer la mise en œuvre des actions	Prévoir des réunions par secteurs Assemblée Générale deux fois par an avec ceux qui vivent et travaillent sur le territoire Plusieurs niveaux de gouvernance : décisionnel (élus avec appui des acteurs locaux), avec tous les usagers pour le suivi et l'évaluation, expertise à avoir avec scientifiques et experts		Elus, acteurs locaux, habitants, usagers, experts, scientifiques
10	Renforcer quelques voiries pour mieux desservir certaines zones	Identifier les besoins des acteurs au préalable. Faire en sorte que Bordeaux Métropole aille chercher l'information auprès des acteurs		Acteurs locaux et collectivités (commune, Bordeaux Métropole)
11	Créer un service d'éco-gardes à cheval ayant une mission de police, de surveillance des incivilités et de sensibilisation		Action prioritaire	Communes, intercommunalité
Nouvelles actions				
12	Faire de la prévention, mettre de l'éclairage avec détecteurs de présence plutôt que des caméras de surveillance qui ne font pas consensus			
13	Identifier des lieux remarquables pour inciter la fréquentation	Doit-on ouvrir les moulins ? Comment attirer les gens ? Réaliser un inventaire concerté avec les acteurs concernés		Concertation avec les propriétaires Spécialistes pour déterminer les points d'accueil et les conditions d'accueil du public
Actions non-traitées en ateliers mais issues des Grandes Journées et stands grand public précédents				
14	Développer un programme d'animations pédagogiques pour faire connaître le territoire en impliquant les acteurs et associations locales			

15	Renforcer le maillage en transports en commun
16	Organiser la collecte de déchets organiques pour créer un compost commun
17	Installer du mobilier d'agrément (banc, tables de pique-nique, cabane...) ou de jeux
18	Développer des parcours de découverte ludiques (géocaching...)
19	Créer des liaisons douces et perméabilités entre les centres-villes et les espaces naturels
20	Organiser la mise en place d'une police de l'environnement pour gérer les déchets sauvages
21	Ouvrir une maison de la nature
22	Ouvrir de nouveaux chemins de randonnée
23	Proposer un service de navettes électriques pour desservir les lieux de départ de promenade à partir des principaux arrêts de tram et éviter ainsi le stationnement anarchique
24	Trouver une identité graphique pour valoriser de façon cohérente ce parc naturel et agricole métropolitain
25	Réhabiliter le patrimoine bâti et aménager les abords pour le rendre accessible

À RETENIR

La mise en place d'une signalétique sur le Parc des Jalles est jugée très importante, pour sensibiliser le public, protéger les propriétés privées et les sites sensibles. L'accent est surtout mis sur la responsabilisation des usagers à respecter leur environnement plutôt que sur la restriction : la proposition d'installer des caméras de surveillance ne fait pas consensus au sein du groupe.

Le Parc pourrait proposer un programme d'animations reposant sur les événements organisés par les communes pour faire découvrir au maximum le territoire, et des cheminements pour le public qui s'appuient sur la signalétique.

La gouvernance se veut là aussi partagée, en associant les acteurs locaux, élus, collectivités, experts, etc.

> Actions pour le territoire écologique

#	Action	Comment	Quand	Qui
1	Développer un portail web pour mettre en valeur la faune et la flore du territoire	Centraliser les données, les mettre en forme et les actualiser, via une feuille de contact pour informer des évolutions Élargir ce portail à d'autres thématiques : c'est un objet de suivi et de communication Le rendre attractif et s'appuyer sur les réseaux sociaux (application etc.)	Quand le projet est acté : portail facile à mettre en place car les données existent	Département (source de données), acteurs de toutes thématiques, collectivités, Bordeaux Métropole qui anime la démarche ou un syndicat mixte ?
2	Conforter une trame verte fonctionnelle avec des haies et la ripisylve	Mettre en place un plan d'action en négociant point par point Trouver des aides pour la plantation et l'entretien avec des espèces adaptées et cohérentes Valoriser l'existant	Urgence	Parc, métropole, communes
3	Développer le principe de commandes groupées (agriculteurs, propriétaires fonciers) relayées par les communes pour obtenir des essences locales (arbres fruitiers, haies etc.) qualitatives	Accompagner et sensibiliser les propriétaires par du conseil et de l'incitation mais ne pas leur imposer. Cela peut passer par la plaquette, le site web, etc.		Propriétaires fonciers, communes, parc, Bordeaux Métropole
4	Développer des animations au pôle d'éducation à l'environnement du Moulin du Moulinat			
5	Organiser une bourse aux végétaux locaux itinérante dans les communes	Réunir tous les acteurs autour d'un événement annuel Ouvrir l'événement à d'autres thématiques	Une fois par an avec une alternance entre les communes pour découvrir le secteur	Associations de jardiniers, collectivités, communes associées entre elles (une commune accueille mais les autres participent à l'organisation)
6	Mettre en place une chasse réglementée avec embauche de piégeurs agréés	Mise à disposition de cages Réguler les espèces en développant d'autres techniques de chasse (arc, carabine) Former et rémunérer des professionnels	Déjà en cours	Fédération de chasse, Bordeaux Métropole pour la mise en place d'un lieu de stockage déjà existant à Eysines (6A)
7	Créer un fonds de soutien et des aides (expertises) aux particuliers qui améliorent la	Réaliser un diagnostic pour les propriétaires forestiers avant d'agir		Propriétaires forestiers, communes

	biodiversité sur leur propriété			
8	Réaliser des diagnostics de biodiversité des jardins et parcelles avec programme d'actions	À la place d'un diagnostic, faire de la sensibilisation Donner des conseils plutôt que réglementer		Particuliers, professionnels qui sensibilisent
9	Systématiser les diagnostics de biodiversité des exploitations agricoles	Inciter, sensibiliser aux gains pour les agriculteurs en créant un label pour ceux qui ont réalisé un diagnostic		Agriculteurs, financement par Bordeaux Métropole
10	Mettre en place une véritable stratégie foncière en faveur des espaces naturels	S'appuyer sur l'outil ZPENS où la collectivité fait valoir son droit de préemption pour être prioritaire sur la vente d'un terrain. C'est une stratégie qui concerne l'ensemble du Parc	Existe déjà	Département (pour une stratégie autour des espaces naturels), collectivités.
11	Créer une brochure « gestes nature » sur les espaces privés et publics	Limiter les supports papier : panneaux pédagogiques, site internet, application, QR Code, balades, jeux de pistes en lien avec la maison écocitoyenne de Bordeaux		Les mairies reçoivent des dépliant ou intègrent l'information aux plaquettes existantes
12	Développer des chantiers nature participatifs sur certains sites : gestion des espèces invasives, reimplantations, création d'hôtels à insectes, abris à reptiles, nichoirs etc.	Répertorier les associations dans un guide pour leur proposer des chantiers Identifier des lieux où les associations peuvent intervenir et mobiliser les habitants (réserve naturelle de Bruges, Moulin Bidon, canaux entre les Jalles etc.)		Volontariat par du service civique, associations, encadrants (par exemple un travail entre jeunes en difficultés et handicapés sur un chantier).
13	Proposer des formations au jardinage écologique	Former à la pureté des semences pour les grainothèques : limiter les semences hybrides pour des semences paysannes Animer des ateliers		Associations, communes qui accueillent des ateliers grand public
14	Développer des parcours pédagogiques dans certains espaces naturels	Relier ces parcours à une application Veiller à ce que ces pratiques cohabitent avec les activités agricoles		Bordeaux Métropole, agriculteurs
15	Introduire des plantes dépolluantes pour pallier la pollution de l'eau, des bassins de décantation et des haies comestibles	Veiller aux espèces invasives qui peuvent se développer (écrevisses américaines, plantes exotiques) Encadrer ces pratiques par des scientifiques chargés de d'éviter les effets négatifs de plantes non adaptées au milieu	Nécessite une longue réflexion pour ne pas engendrer d'effets négatifs	Experts scientifiques
16	Développer des concours de photos naturalistes pour mettre en valeur le patrimoine naturel	Mettre en place des cadres vides sur piquets pour inciter à regarder le paysage, comme un tableau		

À RETENIR

Les actions vertueuses en termes d'environnement nécessitent un fort volet pédagogique et de sensibilisation (site internet, panneaux, parcours, visites de site, ateliers). Elles nécessitent également la centralisation de toutes les données pour les diffuser aux acteurs du territoire et alimenter les diagnostics écologiques.

Un des enjeux majeurs reste la régulation des espèces invasives (animales/végétales) et la mise en place d'une chasse réglementée qui nécessite l'intervention d'experts scientifiques et de professionnels qualifiés. Le portage de ces actions implique tous les acteurs (institutionnels, agriculteurs, associations, experts, fédération de chasse, etc.).

Clôture de la journée, rappel des prochains temps de concertation – Élise Génot

La pré-concertation volontaire est clôturée par la fin de la Grande Journée 3 mais la concertation autour de la création de l'OAIM Parc des Jalles continue. Le matériau collecté lors des trois Grandes Journées de cette phase de pré-concertation va être traduit sous forme de comptes-rendus puis de bilan et enfin, un plan d'action va être formalisé pour être soumis aux élus. Ce dernier fera l'objet d'un travail d'affinement pour prioriser les actions dans le temps. Un travail de mise en récit de ce projet sera réalisé afin de rendre compte de l'intégralité de cette pré-concertation et de saisir les points saillants du projet.

Le projet d'OAIM Parc des Jalles sera soumis à une évaluation environnementale et une nouvelle phase de concertation s'ouvrira en septembre : la concertation préalable du code de l'environnement. Il s'agit d'une phase de concertation réglementaire avec des modalités plus encadrées : des registres en mairie, l'ouverture d'une nouvelle page sur le site de la participation de Bordeaux Métropole pour saisir des avis et des réunions publiques auxquelles tous les acteurs (professionnels ou habitants) sont conviés.

Pour la suite du projet, il est nécessaire de continuer à réunir les acteurs du territoire pour regarder collectivement si la philosophie du projet est respectée, s'il est bien conforme à ce qui a été fixé par la concertation et pour réajuster les actions et le projet le cas échéant.

Enfin, le site de la participation, même s'il ne peut plus être alimenté pour l'instant, reste un moyen de consulter tout le contenu relatif au projet et à la concertation, comme témoin de la procédure. Une nouvelle page y sera ouverte pour la concertation Code de l'environnement, dès le début du mois de septembre 2019.